MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 13 avril 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220407-D006784I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire : Mme Juliette SORLIN

Etaient absents : Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 16 - Direction Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux 2022

Délibération n° 2022/006784

16

Direction Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux 2022

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	24/03/2022	Favorable unanime
Commission n° 3	23/03/2022	Pour information

Résumé :
Le budget de la Direction de la Maîtrise de l'Energie est consacré aux tranches annuelles (TA) de travaux sur les équipements énergétiques municipaux (remplacement et modernisation) et sur l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi qu'à des actions spécifiques visant les économies d'énergie.
Le programme 2022 poursuit la bascule vers les énergies renouvelables chaque fois que les conditions techniques le permettent. Electricité photovoltaïque et chauffage biomasse vont ainsi continuer à contribuer à la relocalisation et la décarbonation de la production d'énergie.
Une enveloppe exceptionnelle de 300 000 € abonde en outre les TA pour permettre la réalisation de projets solaires plus ambitieux dans un contexte de hausse des prix d'électricité et ainsi accélérer cette transition.

Le budget 2022 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 1 190 257 €.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service des installations de chauffage ou électriques avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.
Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

Un parc d'équipements énergétiques en croissance et qui se complexifie

La Direction Maitrise de l'Energie gère un parc de 200 chaufferies dont 10 chaudières biomasse et 130 chaudières individuelles et une vingtaine d'installations solaires ainsi qu'un parc de 45 équipements de froid climatisation et installations de froid dédiées au process (patinoire et cuisine centrale). Chaque année 4 à 5 installations sont entièrement rénovées du fait de leur vétusté.

La durée de vie moyenne d'une chaudière est d'environ 20 ans mais en baisse du fait du remplacement d'équipements d'ancienne génération robustes mais fortement consommatrices par des chaudières à haut rendement ou à condensation plus performantes mais globalement plus fragiles.

Aujourd'hui, l'âge moyen du parc de chaudière est de 16 ans pour les chaudières collectives et 14 ans pour les chaudières individuelles. Une dizaine de chaufferies date encore d'avant 1999, elles devront être rénovées d'ici 3 à 5 ans.

A noter également que les équipements de process de la Ville (patinoire, cuisine centrale...) et les chaudières bois présentent une durée de vie plus courte que les chaudières gaz. Du fait de leur apparition récente dans le parc ou de leur âge, une hausse des besoins d'entretien et de renouvellement est à prévoir dans les années à venir. Elle impacte déjà fortement les crédits d'exploitation en fonctionnement.

Modernisation et économies d'énergie

Un remplacement de chaudière par une plus récente accompagnée d'une optimisation de fonctionnement (ajustement des programmations, modification des circuits...) entraine une réduction de 20 à 25 % de la consommation d'énergie. Ainsi ces 3 dernières années, 17 chaudières collectives ont été remplacées.

Energies Renouvelables

Avec le progrès des panneaux photovoltaïques, la production d'électricité solaire est devenue une solution pertinente pour se substituer à l'achat d'électricité dans une logique d'autoconsommation ou de contribution aux objectifs climatiques territoriaux en revente.
La réfection de toitures est donc désormais systématiquement couplée à une étude photovoltaïque.

Avec le projet de schéma directeur du chauffage urbain de GBM, une dizaine de bâtiments municipaux pourrait être raccordés à moyen terme à une source thermique à 70 ou 80 % d'origine renouvelable pour près de 5 000MWh soit 15% de la consommation totale de chauffage. D'ici là, en dehors des zones de développement potentielles des réseaux, la Ville poursuivra l'étude et l'installation de chaudières biomasse ou géothermique partout où cela sera pertinent.

1. <u>Poursuite du programme de rénovation des équipements</u>	**355 000 €**
Remplacement de chaufferies vétustes *(Amicale de Bregille, vestiaires Rosemont)*	50 000 €
Remplacement des systèmes de production d'eau chaude sanitaire *(Ecole Granvelle et maison de quartier Velotte)*	14 000 €
Remplacement de la CTA (Centrale de traitement d'air) et de la panoplie au théâtre de l'espace	256 000 €
Remplacement de la régulation du système de rafraichissement de la halle du marché des beaux-arts	35 000 €
2. <u>Travaux de gros entretien et optimisation des installations</u> :	**202 000 €**
Calorifugeage de canalisations,	40 000 €
Remplacements d'onduleurs,	20 000 €
Remplacement d'automates et formation des techniciens	52 000 €
Modernisation de pompes de circulation	10 000 €
Réparations sur installations existantes	80 000
3. <u>Développement des énergies renouvelables, études et travaux</u> :	**599 257 €**
Mise en place d'une chaufferie bois – GS Fertet	150 000 €
Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur plusieurs équipements de la Ville	354 257 €
Etude sur le projet « Planoise solaire »	60 000 €
Etude de faisabilité géothermie sur le secteur de la boucle	35 000 €
4. <u>Mobilisation des acteurs du territoire</u> :	**14 000 €**

Elle concerne la précarité énergétique (achat de kit économie énergie)

5. **<u>Mise en place d'un nouveau logiciel de suivi des consommations d'énergie</u>** **20 000 €**

Remarque : les enveloppes sont indiquées à titre indicatif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme ci-avant proposé,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2022, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non-acquis.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.